

Département

de la Moselle

~~~~

Arrondissement  
de THIONVILLE

~~~~

Nombre de  
conseillers

élus:

11

en fonctions:

11

Présents:

9

**COMMUNE DE CONTZ-LES-BAINS**

**Extrait du procès-verbal des**

**délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du 21 OCTOBRE 2015 à 19 h 00**

Sous la présidence de M. LICHT Yves, Maire

Membres présents : MM LUCAS Fernand, CONSTANT Thomas, Adjoint  
M ZINS Clément, M MANSION Yves, Mme SIMON Geneviève, M  
DEMAY Pascal, Mme KOP Cathy, Mme SONTAG Fabienne  
M. HENTZEN Didier  
Formant la majorité des membres en exercice.  
Absents excusés : M BECKER Gérard, M ZINS Clément

Convocation du 13 octobre 2015

### **1) Aménagement place de la mairie**

#### **Création d'un square et de 8 aires de stationnement – résultat appel d'offres**

Le Conseil Municipal avait décidé, de lancer un appel d'offres sous la forme de procédure adaptée pour la réalisation des travaux suivants :

Lot 01 : Démolition et désamiantage

Lot 02 : VRD

Lot 03 : Enduits extérieurs

Lot 04 : Aire de jeux

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 29 septembre 2015 afin d'examiner les offres des différentes entreprises. Après consultation des offres, la commission a décidé de retenir les entreprises suivantes :

Lot 01 : Entreprise MAYER pour un montant H.T. de 42923,04 €

Lot 02 : Entreprise L.T.P.E pour un montant H.T. de 22972,50 €

Lot 03 : Entreprise L.T.P.E. pour un montant H.T. de 7493,- €

Lot 04 : Entreprise L.T.P.T. pour un montant H.T. de 14000,- €

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions, approuve à l'unanimité les montants des quatre lots et autorise le maire à conclure et signer les marchés.

## **2) Aménagement route du vin suite des travaux**

Aménagement et sécurisation entrée du village coté HAUTE-KONTZ

Aménagement et sécurisation arrêt de bus

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la suite des travaux à réaliser :

- Aménagement et sécurisation de l'entrée du village coté HAUTE-KONTZ, par la réalisation d'un îlot central
- Sécurisation de l'arrêt de bus avec création de trottoir jusqu'au pont.

Après avoir examiné les études présentées par BEREST, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces travaux et charge le Maire de lancer les différents appels d'offres.

Il autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire.

Afin de pouvoir régler les honoraires du bureau d'études, le Conseil Municipal accepte la décision modificative suivante :

Section d'investissement Dépenses

Compte 2313 : - 18000,-

Compte 2313 Programme 261 : + 18000,-

## **3) Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel communal**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Le Maire expose :

- l'opportunité pour la Collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- l'opportunité de confier au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Moselle le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence
- que le Centre de Gestion peut, dans le cadre de ses missions supplémentaires à caractère facultatif, souscrire un tel contrat pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la Collectivité..
- que cette mission supplémentaire à caractère facultatif fera l'objet d'une convention spécifique à signer avec le Centre de Gestion lors de l'adhésion au contrat. Cette mission

facultative fait l'objet d'une rémunération déterminée par le conseil d'administration du Centre de Gestion.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Décide :

La Collectivité charge le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Moselle de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

La convention devra couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : décès, accident / maladie imputable au service, maladie ordinaire, longue maladie / maladie de longue durée, maternité / paternité / adoption, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité
- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : accident du travail / maladie professionnelle, maladie ordinaire, grave maladie, maternité / paternité / adoption, reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique.

Elle devra prendre effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017, pour une durée de 4 ans et être gérée sous le régime de la capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

La Collectivité autorise le Maire à signer les conventions en résultant.

#### **4) Vote de diverses subventions**

Le Conseil Municipal examine et vote à l'unanimité les subventions suivantes :

- Une somme de 250,- € est allouée au profit de l'Association des Parents et Amis de Personnes Inadaptées Mentales des arrondissements de Thionville
- Une somme de 200,- € est attribuée à l'Association « Docteur Sourire » qui a pour objet de contribuer à la dédramatisation du milieu hospitalier en Lorraine pour les enfants gravement malades.
- Une somme de 100,- € est attribuée à l'Association départementale des restaurants et relais du cœur de Moselle-ouest

#### **5) Recensement de la population**

##### **Agent recenseur**

Par délibération du 27 mai 2015, Mme Géraldine CONSTANT a été nommée agent recenseur pour la distribution et la collecte des informations auprès des ménages, elle sera rémunérée sur la base d'un montant forfaitaire s'élevant à 800 euros brut.

**6) Travaux raccordement à l'assainissement collectif**

**Déconnexion des fosses**

Après l'étude réalisée par le bureau L.V.R.D, Le Conseil Municipal autorise le Maire à lancer les opérations d'appel d'offres relative à l'assainissement du village comprenant la mise en conformité du réseau de collecte et la déconnexion des fosses septiques.

**7) Réalisation d'un descriptif détaillé du système d'alimentation en eau potable**

**Prestation d'assistance technique à maître d'ouvrage**

Le Conseil Municipal examine et approuve à l'unanimité la convention présentée par MATEC (Moselle Agence Technique) pour assurer une assistance d'ordre technique et administrative ainsi qu'un contrôle de la prestation : descriptif détaillé du système d'alimentation en eau potable.

Il autorise le Maire à signer la convention qui s'élève à 1010,- € H.T.

Le Conseil Municipal charge le Maire de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Yves LICHT

